

13 - 14 SEPTEMBRE 2008

REGLEMENT

7^e RALLYE



COUPE DE FRANCE
1^{re} DIVISION
RALLYE
Coefficient
5



PAYS DE SAINT-YRIEIX



www.rallyepaysdesaintyrieix.com

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

LISTE DES ADRESSES

Organisateur et secrétariat

ASA SAINT-MARTIAL
28 rue de Villefélix
87270 COUZEIX

Tél : 05 55 39 47 01 Fax : 05 55 39 47 01

courriel : asa.saint.martial@wanadoo.fr
site : www.rallyepaysdesaintyrieix.com

Comité d'Organisation

Office du Tourisme
Bd de l'Hôtel de Ville
87500 SAINT-YRIEIX

Tél : 05 55 08 20 72 Fax : 05 55 08 10 05

Accueil des Officiels

Samedi 13 septembre de 7H30 à 13H00

Locaux Fabrègue Duo
Bd Marcel Roux
87500 SAINT-YRIEIX

Vérifications Administratives

Centre Culturel Jean Pierre Fabrègue
Avenue de Lattre de Tassigny
87500 SAINT-YRIEIX

Vérifications Techniques

Parking Centre Culturel JP Fabrègue
Avenue de Lattre de Tassigny
87500 SAINT-YRIEIX

Direction de Course

Collège Commissaires Sportifs

Presse

Affichage Officiel

Locaux Fabrègue Duo
Bd Marcel Roux
87500 SAINT-YRIEIX

Remise des prix

Parc du Mas
87500 SAINT-YRIEIX

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 30 juin 2008

- ♦Parution du règlement
- ♦Ouverture des engagements

Lundi 1^{er} septembre 2008

- ♦Clôture des engagements

Samedi 6 septembre 2008

- ♦Publication du carnet d'itinéraire (road-book)

Reconnaisances autorisées (art 6.2)

- ♦Samedi 6 et dimanche 7 septembre 2008
- ♦Jeudi 11 et vendredi 12 septembre 2008

Mardi 9 septembre 2008

- ♦Publication de la liste des engagés et des numéros de départ

Samedi 13 septembre 2008

- ♦Vérifications administratives de 8H00 à 11H15
Centre Culturel JP Fabrègue - Saint-Yrieix
- ♦Vérifications techniques de 8H15 à 11H30
Parking Centre Culturel JP Fabrègue - Saint-Yrieix
- ♦Ouverture parc fermé de départ à 8H30
Place de la Nation - Saint-Yrieix
- ♦1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs à 11H45
Locaux Fabrègue Duo - bd Marcel Roux - Saint-Yrieix
- ♦Affichage des équipages admis à prendre le départ et ordre des départs à 12H45
Parc Fermé de départ - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Départ de la 1^{ère} étape à 14H45
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Arrivée de la 1^{ère} étape à 21H30
Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Publication des résultats partiels et ordre des départs 2^{ème} étape 30 minutes maxi. après l'arrivée du dernier concurrent
- Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix

Dimanche 14 septembre 2008

- ♦Départ de la 2^{ème} étape à 08H30
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Arrivée du rallye à 14H59
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Vérifications finales
Garage DUBOIS - avenue de Coussac - Saint-Yrieix
- ♦Publication des résultats 30 minutes maxi. après l'arrivée du dernier concurrent - Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Remise des prix à 17H30 : Parc du Mas à Saint-Yrieix

Article 1 : ORGANISATION

L' Association Sportive Automobile SAINT-MARTIAL organise en qualité d'organisateur administratif

le 7^e RALLYE du PAYS de SAINT-YRIEIX.

les 13 et 14 septembre 2008

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A., numéro en date du

Comité d'Organisation

Président Denis FABREGUE
Vice-président Michel LAROULANDIE
Secrétaire Laurent MAZAUD
Membres Jean BASBAUDOU
Cyrille BENEZET
Alain BONNAUD
Julien BONNETAUD
Gérard COEFFE
André CUBEAU
Jacques DUBOIS
Jean Pierre FREMONT
Frank IZIDI
Brigitte LAROULANDIE
Daniel MARSALAUD
Hubert MILLET LAGE
Jean François PASCAL
Damien PIJASSOU
Pierre Louis PUYGRENIER
ean VIGNAUD

Permanence du rallye

De la date d'ouverture des engagements au vendredi 12 septembre 2008 à 12H00

ASA SAINT-MARTIAL
28 rue de Villefélix - 87270 COUZEIX
Tél : 05 55 39 47 01 Fax : 05 55 39 47 01

Du vendredi 12 septembre 2008 à 15H00
au dimanche 14 septembre 2008 à 17H00
Locaux Fabrègue Duo
bd Marcel Roux - SAINT-YRIEIX
Tél : 05 55 08 34 96

Organisateur technique

ASA SAINT-MARTIAL
28 rue de Villefélix - 87270 COUZEIX

1.1 - Officiels

Observateur F.F.S.A. Alain ROSSI

Collège des Commissaires Sportifs

Président Gilles GUILLIER
Membres Jean Michel FILLOUX
Guy BOUCHER
Secrétaire Guylaine PAGE-GUILLIER

Direction de Course

Directeur de Course Jean Pierre VAN BREMPT
Directeur Adjoint Pierre BOI
Adjoints à la DC Jannick DAUBIGNE
Patrick ORILLAC

Adjoints à la direction de course délégués

Délégués ES Roger DESMOULINS
Jean Luc ROGER
Serge FAUVEL
Guy CHEVALIER
Alain BONNAUD

Délégué voiture tricolore Bernard CONDEMINÉ
Vérifications Administratives et Techniques Pierre BOÏ

Commissaires Techniques

Responsable Loïc NERAUDEAU
Jean Claude BRIGAUD
Cédric DAURAT
Sébastien VERRON
André SIMONNEAU
Vincent DARLAVOIX
J Christophe SKRZYPEZYK

Commissaires Sportifs Chargés des Relations avec les Concurrents

Gérard BERTRAND
Catherine CONDEMINÉ

Commissaires Sportifs

-publicités Hubert MILLET LAGE
-parcs Saint-Yrieix Roland LAVERGNE
-parcs regroupement Claudie SIALELLI
-parcs assistance Michel BLANC

Juges de Fait

Jean Michel BRIAT
Jean François GARGUELLE

Médecin Chef

Jean Pierre RIGOBERT

Chronométrateurs

Karine LAUNAY
Michèle MEYER
Colette DELMOND
M Louise JARRAUD
Jacques PERRAUDEAU
J Christophe PIERRE

Commissaire Général

Michel LAROULANDIE

Délégué Préfecture

Laurent MAZAUD

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont considérés réglementairement comme Juges de Fait.

Chargé des relations avec la presse Serge DUQUESNOY

Classements informatiques Jean Luc COUSSEAU

Couverture Radio L.V.M.C.

Responsable Commissaires Alain BONNAUD

Commissaires de route

avec la participation des commissaires de l'ASA SAINT-MARTIAL, du Comité Régional Limousin et des Comités Régionaux limitrophes.

Tableau d'affichage officiel

Pendant toute la durée du rallye :
PC Course : Locaux Fabrègue Duo
bd Marcel Roux - Saint Yrieix

Tableaux d'affichage pour information

Parc fermé et regroupement : Saint-Yrieix
Parcs de regroupement : Lubersac & Lanouaille

1.2 - Eligibilité

Le 7^e RALLYE du PAYS de SAINT-YRIEIX compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2008
1^{ère} Division (coefficient 5)
- Le Championnat du Comité Régional Automobile Limousin

1.3 - Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 13 septembre 2008 :

- Vérifications administratives : de 08h00 à 11h15
Centre Culturel JP Fabrègue à St-Yrieix
- Vérifications techniques : de 08h15 à 11h30
Parking Centre Culturel à St-Yrieix
- L'entrée en Parc Fermé de départ se fera après les vérifications techniques. Un carnet de bord spécifique pour rejoindre ce parc sera remis aux vérifications administratives.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage DUBOIS
avenue de Coussac - 87500 Saint Yrieix la Perche
Taux horaire de la main d'œuvre : 41 € TTC

Article 2 - ASSURANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 - Demande d'engagement - Inscription

3.1.5 - Toute personne qui désire participer au 7^e RALLYE du PAYS de SAINT-YRIEIX doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 1^{er} septembre 2008 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 - Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1 - Les droits d'engagements sont fixés :

- Avec publicité facultative des organisateurs : 450 €^(x)
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 900 €

^(x) Droits d'engagements réduit à 350€ pour un équipage licencié à l'ASA Saint-Martial.

Conditions particulières pour les concurrents, hors Comité Régional du Limousin, résidants à plus de 200 km de Saint-Yrieix (voire bulletin d'engagement).

3.1.12 - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements. Tout concurrent forfait avant le 5 septembre 2008 sera intégralement remboursé. Au delà il sera retenu 20% des droits d'engagement.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier, fax, mail).

3.2 - Equipages

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

3.3 - Ordre des départs

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

Article 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 - Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

4.3 - Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Le stationnement et l'assistance des voitures sont **strictement interdits** en dehors des zones autorisées indiquées au carnet d'itinéraire.

4.3.2.3 - Parcs d'assistance

Dans chaque parc d'assistance les concurrents doivent obligatoirement :

- tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La bonne observation de ces obligations sera contrôlée par les juges de faits.

Article 5 - PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du « Rallye du Pays de Saint-Yrieix » devra être autorisée par les organisateurs.

Article 6 - SITES et INFRASTRUCTURES

6.1 - Description

Le 7^e RALLYE du PAYS de SAINT YRIEIX représente un parcours de 341,70 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections et comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur de 146,39 km (43%).

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape

- ES 1-3 PONT LAVEYRAT10,35 km
- ES 2-4 GLANDON-COUSSAC19,73 km
- ES 5 SAINT-YRIEIX5,41 km

2^{ème} étape

- ES 6-8-10... LANOUILLE.....14,90 km
- ES 7-9-11... LE CHALARD-ST YRIEIX.....12,04 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

6.2 - Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Le carnet d'itinéraire sera à disposition des concurrents régulièrement engagés à compter du samedi 6 septembre 2008 à l'adresse indiquée sur l'accusé de réception de l'engagement.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du code de la route.

4 passages maximum de reconnaissance.

6.2.4 - Sanctions Il sera remis à chaque équipage une fiche de reconnaissance avec le carnet d'itinéraire. En l'absence de contrôleur, le concurrent remplira lui même, au crayon à bille, ses heures de passage.

Les équipages en reconnaissance ont l'obligation de s'arrêter à tous les contrôles de l'organisation. Le refus de s'arrêter sera pénalisé comme une infraction aux règles de reconnaissances.

Reconnaissance en dehors des jours et horaires autorisés ou non respect du nombre de passage : départ refusé, amende identique à la valeur de l'engagement et demande de sanction à la FFSA.

Autres infractions :

1^{ère} infraction : 1' ou 3', ou départ refusé selon gravité et/ou amende du montant de l'engagement.

2^{ème} infraction : départ refusé, amende identique à la valeur de l'engagement et demande de sanction à la FFSA.

Les pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur 1^{ère} réunion.

Les reconnaissances sont autorisées :

- Samedi 6 et dimanche 7 septembre 2008 de 9H00 à 11H30 et 14H00 à 19H00 (21H30 ES St-Yrieix)
- Jeudi 11 septembre et vendredi 12 septembre 2008 de 9H00 à 11H30, 14H00 à 16H30 et 17H30 à 19H00 (21H30 ES St-Yrieix)

NB : Le carnet de contrôle des reconnaissance sera obligatoirement rendu aux vérifications administratives.

Article 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 - Départ

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

7.2 - Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11 -Les signes distinctifs sont :

- Relations Concurrents : blouson beige «Relations Conc^t. »
- Directeurs de Course : chasuble bleue « Direc^t de Course »
- Chronomètres : chasuble verte « Chronomètreur »
- Chefs de poste : chasuble jaune « Chef de Poste »
- Commissaires : chasuble jaune

7.3 - Contrôles de Passage (CP) , Contrôles Horaires (CH) , Mise hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

7.4 - Contrôle de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

7.5 - Epreuves Spéciales (ES)

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

7.5.17.1 -Tout concurrent qui abandonne (sur le routier ou sur une ES) a l'obligation de prévenir immédiatement la direction de course. Tout autre incident ou accident doit également être

signalé. Le numéro de téléphone sera inscrit dans le briefing écrit remis aux concurrents lors des vérifications administratives.

7.5.17.2 -Une « croix rouge » et un signe « OK » vert seront distribués aux équipages qui devront impérativement, pour des raisons de sécurité, les placer à portée de mains.

En cas de panne ou d'accident dont les conséquences n'entraînent pas une intervention médicale immédiate, le signe « OK » vert doit être clairement montré aux trois voitures suivantes minimum. Dans le cas contraire, c'est la « croix rouge » qui devra être présentée.

7.5.17.3 -Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire. Toute autre intervention sera à la charge du concurrent demandeur.

7.6 - Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 8 - PENALITES , RECLAMATIONS , APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 9 - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 10 - PRIX

Les prix se répartissent comme suit selon le classement général final et sont cumulables.

Classement Général

1 ^{er}	900 €
2 ^{ème}	600 €
3 ^{ème}	350 €

Classement Groupe

1 ^{er}	400 €	(réduit de 50% si - de 4 partants)
2 ^{ème}	250 €	(de 5 à 10 partants)
3 ^{ème}	150 €	(plus de 10 partants)

Classement Classe

1 ^{er}	450 €	(jusqu'à 4 partants) (réduit de 50% si - de 2 partants)
2 ^{ème}	250 €	(de 5 à 10 partants)
3 ^{ème}	150 €	(plus de 10 partants)

Classement Equipage Féminin

1 ^{er}	250 €
-----------------------	-------

Coupes : des coupes récompenseront :

- Les trois premiers scratch
 - Les vainqueurs de groupe
 - Les vainqueurs de classe
 - Le 1^{er} équipage féminin
 - 5 commissaires de route
- Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le dimanche 14 septembre 2008 à 17H30 au Parc du Mas à Saint Yrieix.

Une tenue correcte est exigée.